

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 22 JUILLET 2026

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. LAPLACE, Mme COUDROY, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mmes PERES, DOMBLIDES, adjoints, MM. MELIANDE, CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE.

Absents avec pouvoir : MM. PERRIN (pouvoir à Mme LABARERE), PEDEDAUT (pouvoir à M. MELIANDE), POLLE (pouvoir à Mme COUDROY), Mme PIT (pouvoir à Mme LAMAZERE DESTUGUES)

Secrétaire de séance : Mme LOISON

26 – 136 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) SUR LE CENTRE D'ORTHEZ : APPROBATION DE L'AVENANT DE PROROGATION

Rapport présenté par Monsieur LAPLACE, maire-adjoint :

Par délibération du 13 avril 2021, la Commune a approuvé la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville d'Orthez. Cette opération, pilotée par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, s'inscrit dans le cadre d'une convention partenariale associant la Ville d'Orthez, l'État, l'ANAH, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Banque des Territoires et la SACICAP Procivis Aquitaine Sud.

L'objectif de cette opération est de travailler sur la requalification du centre-ville d'Orthez pour redonner de l'attractivité à la ville, ceci en produisant et en améliorant l'offre de logements privés afin qu'elle soit de qualité, adaptée et accessible.

Pour cette première OPAH-RU, les priorités retenues en matière d'habitat étaient les suivantes :

- améliorer durablement les conditions d'habitabilité des propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes et des logements destinés à la location à loyers maîtrisés,
- conserver un équilibre entre le parc locatif et l'amélioration du parc propriétaires occupants,
- mobiliser le parc vacant afin de produire des logements attractifs, innovants et adaptés aux budgets des ménages tout en proposant une mixité résidentielle,
- initier, circonscrire et étudier la faisabilité d'actions coercitives en faveur de la lutte contre l'habitat dégradé et les situations d'indécence.

Après près de cinq années d'animation, les partenaires dressent un bilan positif du dispositif. Au 30 avril 2026, 290 porteurs de projets ont été renseignés, 196 visites avec pré-étude technique et financière ont été réalisées et 63 opérations ont bénéficié d'un accord de subvention de l'ANAH.

Au-delà de ces résultats chiffrés, il a pu être évalué l'effet d'entraînement du dispositif avec plus d'une quarantaine de logements créés ou améliorés sur le périmètre du centre ancien sans les aides de l'ANAH.

En outre, un travail de repérage précis des copropriétés fragiles et dégradées ainsi que des logements et immeubles vacants a été réalisé et a permis d'identifier les enjeux prégnants restant à travailler sur le centre-ville.

Aujourd'hui, les acteurs ont exprimé le souhait de proroger l'OPAH-RU d'Orthez de six mois afin de poursuivre l'étude pré-opérationnelle engagée par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez sur une potentielle future OPAH-RU multisites, sans interrompre la dynamique engagée sur le cœur de ville d'Orthez.

Cette période d'avenant permettra de faire le lien vers le futur dispositif en donnant la possibilité à toutes les parties prenantes de travailler à la définition des enjeux, des priorités et des objectifs d'une future opération multisites, conformément au Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez adopté en janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 32 voix pour – 1 abstention (M. DELTEIL) :

- approuve le projet d'avenant de six mois à la convention d'OPAH-RU du centre-ville d'Orthez (annexé au présent rapport),
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 juillet 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**


Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez



Publiée le